

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 11 MAI 2021 à 20 heures.**

Date de convocation : 28 avril 2021

Date d'affichage : 28 avril 2021

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, TEILLARD Christophe,
GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine,
ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno
et POUPON Jean-François

Absents excusés : CHARVET Didier et GAILLETON Jocelyne

Absente : NECTOUX Morgane

Pouvoirs : CHARVET Didier donne pouvoir à MARECHAL Maurice
GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à GAILLARD Bruno

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Le Maire ouvre la séance et indique que les points N° 2 Convention transport scolaire (le document ne nous est pas parvenu à ce jour) et N° 5 Cantine scolaire (la présentation aurait dû être faite par l'adjoint excusé absent) sont reportés à la prochaine séance du conseil municipal.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 MARS 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 mars 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

CAUE : CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- que le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) est une association départementale, créée par la loi de 1977 sur l'architecture. Elle rassemble un grand nombre de compétences architecturales, urbanistiques et environnementales pour apporter des conseils et accompagner les projets des collectivités locales et des particuliers.

Il précise que la CA3B a pris à sa charge l'adhésion des communes au CAUE. Ainsi, la commune bénéficiera de 4 journées d'intervention gratuite pour 2021 réparties en 2 journées au titre de l'intérêt communautaire du projet du stade + 2 jours au titre de l'adhésion annuelle de la commune au CAUE à travers la CA3B.

- que la commune avait validé de faire appel au CAUE pour un accompagnement sur l'aménagement extérieur des abords du stade, et donne le compte rendu de la visite du CAUE sur le terrain le 16 mars 2021. Cette visite a permis d'estimer le besoin de 7 jours d'intervention pour un coût de 315 € la journée, le montant restant à charge serait pour la commune de 945 € (4 jours gratuits et 3 jours à 315 € soit 945 €).

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- L'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,
- La constitution de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L300.2 du code de l'urbanisme.

Une participation forfaitaire, d'un montant de 945 € est versée par la collectivité au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE. Elle représente 45 % du montant de la prestation.

Les modalités de versement sont de 50 % réglé à la signature de la présente convention et 50 % à l'issue de la mission.

A la suite de cette première mission, une enveloppe de 1575 € par an, au maximum sera budgétée par la commune en cas de nouvelles demandes sans qu'il soit nécessaire d'établir de nouvelle convention. Un mémoire sera adressé au 1^{er} octobre de chaque année.

Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de mission d'accompagnement pour une durée d'un an pour l'accomplissement de la mission qui pourra être renouvelée à l'issue de cette période. A la suite de cette mission, la convention sera prolongée pour une durée de 5 ans pour la partie assistance globale.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer la convention d'assistance globale avec le CAUE.

Première réunion : Elle devrait avoir lieu courant juin. Les membres souhaitent une réunion en fin de journée pour permettre la présence de chacun.

DEVIS

Réfection des joints du pont du moulin de Marmont : Lors de sa dernière séance, le conseil municipal avait demandé une actualisation du devis dont la date de validité est dépassée. Après discussion, le conseil municipal accepte le nouveau devis de l'entreprise « Les TP Bressans » pour la rénovation des joints des murs en pierre du pont du moulin de Marmont pour un montant TTC de 2 396.02€.

Toiture du bâtiment Garavand : Après concertation avec l'entreprise DUCROZET-MONINOT, le devis présenté lors de la dernière séance est actualisé pour un montant TTC de 70 672.82 € (58 894,02 € HT). Cette actualisation concerne la partie « zinguerie cuivre » qui sera ajustée lors de sa réalisation.

Un surplus pour remplacer de l'isolation (laine de verre endommagée) est à prévoir car de nombreuses infiltrations se sont produites dans le passé, laissant des auréoles au plafond de la grande salle.

Une demande de subvention a été sollicitée auprès du département de l'Ain au titre du fonds d'urgence et acceptée (15%) pour un montant de 9 396 € sur la base du devis présenté de 62 642 € HT.

Mise en conformité : A la suite de la visite annuelle de contrôle du bureau Veritas, des observations de mise en conformité ont été notifiées dans le hall d'entrée (amélioration d'une prise de terre), au secrétariat (reprise des prises électrique et informatique), dans le bar de la salle Garavand (remplacement d'une prise mosaic), salle primevère (un BAES), école primaire (remplacement de lampes dans la classe de Cours Moyen, et d'ampoules dans les toilettes par des leds).

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NEVEU d'un montant de 932,16 € TTC.

Câblage + borne WIFI école : Suite à l'inscription de l'opération 193 (bâtiments communaux) au budget primitif, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise NEVEU pour un montant TTC de 1 390.80 € pour l'installation des lignes d'alimentation électrique, et informatique RJ 45, USB et HDMI du nouveau tableau blanc interactif dans la salle de classe des CM et l'installation d'une borne wifi à l'école maternelle pour connecter les 10 tablettes. Les travaux devront être réalisés avant les vacances de juillet.

CANTINE SCOLAIRE

Ce dossier est reporté à la séance du conseil de juin 2021.

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Une convention cadre relative à la Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée le 22 mars 2021 entre la CAF de l'Ain, la MSA Ain-Rhône, la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse CA3B, les communes de Viriat, Péronnas, St Denis-les-Bourg, St Didier d'Aussiat, Confrançon, St Etienne-du-Bois, Polliat, Buellas, Lent, St André-sur-Vieux-Jonc, Servas, Dompierre-sur-Veyle, Montcet, Val Revermont, Marboz, Bénny, ainsi qu'avec le Sivom de St Julien-sur-Reyssouze/Lescheroux/Mantenay-Montlin/St Jean-sur-Reyssouze et le SIVOS Intercommunal à Vocation Unique de St Trivier-de-Courtes.

La CTG a pour objectif de coordonner l'ensemble des politiques et actions sociales et familiales mises en œuvre sur le territoire, afin d'assurer une cohérence des interventions, une évaluation commune des besoins et un partage des outils de pilotage et d'évaluation avec les collectivités compétentes.

La CTG se traduira par des orientations communes aux différents signataires et un plan d'actions dans les domaines suivants :

- Petite enfance
- Enfance Jeunesse
- Parentalité
- Animation de la vie sociale
- Inclusion numérique
- Habitat
- Economie sociale et solidaire.

Afin de construire ces orientations et ce plan d'actions partagés, la CA3B prévoit d'organiser des ateliers, à l'échelle de la CA3B ou des 4 conférences territoriales, pour chacune des 6 thématiques mentionnées ci-dessus, en mai 2021.

Ces ateliers auront pour objectifs :

- D'identifier les besoins et les enjeux du territoire,
- De préfigurer les orientations communes des signataires,
- De nourrir le plan d'actions qui sera décliné durant les 5 années de la CTG.

Les réflexions des ateliers s'appuieront sur le travail de diagnostic réalisé par le cabinet ENEIS by KPMG au cours de l'année 2019 sur les thèmes de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

Pour mener à bien ce travail, la CA3B a souhaité que chaque signataire de la CTG puisse contribuer à la réflexion, préalablement aux ateliers.

Ce document permettra d'identifier, pour chaque thématique de la CTG, les priorités repérées par les signataires pour leur territoire et de recenser les projets ou réflexions en cours.

Ce document présenté a été complété par la commission scolaire.

ELECTIONS : MISE EN PLACE DES PERMANENCES DU 20 ET 27 JUIN,

Le Maire indique que les personnes chargées de la tenue des bureaux de vote peuvent être vaccinées prioritairement, qu'il s'agisse des membres des bureaux de vote (président, assesseurs, secrétaires) ou des agents municipaux mobilisés le jour du scrutin pour installer les bureaux de vote. Une attestation de priorité d'accès à la vaccination peut être délivrée par le maire.

Pour le dépouillement, les scrutateurs seront désignés en priorité parmi des personnes vaccinées ou immunisées, ou qui disposent d'un test négatif de moins de 48 heures. Pour les personnes qui n'auraient pas pu être vaccinées et qui seraient mobilisées le jour du scrutin à un titre ou un autre, l'Etat met des autotests à la disposition des communes.

Le conseil municipal définit les 4 plages des permanences (8h-11h, 11h-14h, 14h-17h et 17-18h) en mettant 5 personnes par tour de garde (pour les deux bureaux dans la salle Garavand). Pour le dépouillement, il sera nécessaire d'avoir 12 personnes pour les deux scrutins (2 x 6). L'ensemble des membres du conseil municipal est donc sollicité.

TRAVAUX DU STADE

Branchement au réseau public d'assainissement collectif : Le devis présenté par la CA3B s'élève à 1205.63 € TTC auquel il faut ajouter la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour un montant de 2 101€.

A ce jour, il reste à accepter les travaux du poste de refoulement. Deux devis ont été reçus. Une rencontre doit avoir lieu avec les deux entreprises et les conseillers disponibles (Antoine GROS, Ludovic ACHARD, Maurice MARECHAL). Elle permettra de faire un choix.

Marché – consultation :

- ✓ l'avis de marché pour cette consultation est paru dans la VOIX DE L'AIN le 16/04/2021,
- ✓ la consultation est désormais accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <https://marchespublics.ain.fr>
- ✓ la date limite de remise des offres est fixée au mardi 18 mai à 12 h 00 : La remise des offres est possible uniquement par la transmission des documents sur la plateforme => <https://marchespublics.ain.fr>
- ✓ l'analyse et la validation des entreprises reçues sont prévues le mercredi 16 juin 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Montée des eaux du lundi 10 mai : Présentation des photos prises sur différents lieux de la commune, plusieurs routes d'accès au village ont été coupées à la circulation.

Fleurissement : Plantation prévue le samedi 22 mai à 9h au local. Un appel aux volontaires est lancé par le comité.

Une étude est en cours pour trouver une solution pour la récupération d'eau de pluie à Dorthan.

Personnel : L'agent d'entretien polyvalent qui effectue 21 heures / semaine a donné sa démission à compter du 31 mai 2021. Un appel à candidature est lancé pour le remplacer.

Fermeture du secrétariat : La mairie sera fermée le vendredi 14 mai et samedi 15 mai.

Déchets : Le Maire présente le compte-rendu et la synthèse des propositions de réduction des déchets du groupe de travail en date du 6 avril sur le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2021-2027.

Un habitant de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse jetait 518 kg de déchets en moyenne en 2019.

Aujourd'hui, il est essentiel de réduire la quantité de déchets produits pour :

- Limiter son empreinte environnementale,
- Développer une dynamique d'économie circulaire,
- S'inscrire dans la cohérence des politiques publiques mises en œuvre.

Par ailleurs, la collecte et le traitement des déchets représentent un coût important pour la Communauté d'Agglomération. C'est pourquoi, dans le cadre du programme de prévention des

déchets, la CA3B lance une enquête auprès de ses citoyens pour mieux comprendre leurs habitudes et leurs attentes en termes de réduction des déchets.

Le formulaire est accessible sur le site grandbourg.fr (dans les actus), jusqu'au 31 mai ou directement par le lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScO4pLVNYe3Umikyv3iZoBjSXuC3sOKooBHZv2a_2DSNvBbfw/viewform

Lotissement le Petit Grillet : A ce jour, il ne resterait qu'un lot à vendre (10 vendus et 2 réservés). Il est rappelé que la construction est libre pour tout constructeur dans le respect du PLU.

Ain Habitat doit prévoir le changement des lampadaires.

Plume de Bény : Présentation de la maquette et distribution prévue le mercredi 12 mai 2021 par les employés.

A l'intérieur, un bon de commande pour les trois ouvrages sur BENY réalisés par Mme CEZETTE Yvette est disponible. Les personnes intéressées doivent le déposer chez elle. Le bénéfice sera utilisé pour l'impression des plaques qui seront apposées sur quelques maisons du village afin d'en relater leur histoire et mettre en valeur le patrimoine de la commune.

Mur du cimetière : Les travaux sont en cours. Une présentation détaillée est faite par Ludovic, conseiller municipal, agrémentée de quelques photos des travaux.

Local poubelle au lotissement les grands champs : A la suite du vol du container global du lotissement, les habitants demandent la suppression ou la réparation du local poubelle.

Manifestations à venir sur la commune :

- Vendredi 14 mai : Don du sang à la salle Garavand de Bény de 16 h à 19 h.

Rappel dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Mercredi 16 juin à 20h00
- Mercredi 21 juillet à 20h00.